



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS le 01 février à 18h, le Conseil d'administration du CCAS de VIUZ EN SALLAZ, dûment convoqué le 17 janvier 2023, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Josette LABAYE présidente de séance.

Présents : Mesdames CAMUS Isabelle, CHEMINAL Joëlle, LABAYE Josette, LAVERRIERE Magali, TURCAS Dominique ; M. BARATTIN André

Absents excusés : Mesdames LAOUFI Nadia, MOGET Jeanine, SANTI Danièle, STENOUE Marie-Bénédicte ; Monsieur POCHAT-BARON Pascal

Madame LAVERRIERE Magali est élue secrétaire de séance.

Délibération n° D2023_003 – FINANCES

Approbation du compte administratif 2022

Le compte administratif 2022 du budget du Centre Communal d'Action Sociale, qui est conforme au compte de gestion du Receveur Municipal, est présenté au Conseil d'Administration. Il peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				1.549,45 €
Opérations de l'exercice	18.993,32 €	18.993,32 €	0,00 €	0,00 €
Totaux	18.993,32 €	18.993,32 €	0,00 €	1.549,45 €
Résultats de clôture	0 €	0 €		1.549,45 €

Dans ce cadre, l'affectation du résultat est la suivante :

- Compte 001 – solde d'investissement reporté : 1.549,45 €.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1612-12,

Vu le budget primitif 2022 du centre communal d'action sociale adopté par délibération n° CCAS2022_004 du 11/02/2022

Vu le compte administratif 2022 qui a été présenté

- **APPROUVE** le Compte administratif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale
- **DECIDE** de reporter l'excédent d'investissement au compte 001 pour un montant de 1.549,45 €
- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

VOTE	POUR	6
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Extrait conforme

Présidente de séance,
Josette LABAYE

La secrétaire de séance
Magali LAVERRIERE

Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 06/02/23
Publication en ligne le 07/02/23.
Le Président du CCAS
Pascal POCHAT-BARON

Mairie de VUZEN-SALLAZ